

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 16 mai 2024</b> Par suite d'une convocation en date du 6 mai 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi <b>16 mai 2024</b> à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 <b>Délibération n° 30_2024</b></p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET, Gaëlle MESSINA, Véronique LEGENDRE, Céline GEORG, Christophe VADON Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents excusés : Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Carole ETTORI), Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER, Sébastien REY-GORREZ, (a donné pouvoir à Jérémie COURLET, Aline SIMOES ° Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

**Objet : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF POUR LES TRAVAUX GER 2019 – ÉCLAIRAGE PUBLIC AU PONT FORNANT SOUS MAÎTRISE D'ŒUVRE DU SYANE**

**Monsieur le Maire,**

**RAPPELLE** qu'au titre de l'année 2019, le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement du Numérique (SYANE) de la Haute-Savoie a réalisé l'opération :

- Travaux de Gros Entretien Reconstruction d'éclairage public – 2019. Une délibération n° 45\_2018 avait été adoptée pour approuver le plan de financement relatif aux travaux.
- Pont Fornant – Éclairage public. Une délibération n° 48\_2019 avait été adoptée pour approuver le plan de financement relatif aux travaux.

**PRÉCISE** que, ces travaux étant terminés, au vu du décompte définitif de cette opération, il s'avère que le montant de la participation de la commune n'est plus le même du fait que les travaux n'ont pas été réalisés en 2019. Le montant est plus élevé que le montant prévu initialement pour les travaux de gros entretien, suite à l'actualisation des coûts, mais moins élevé que le montant initialement prévu pour l'opération Pont Fornant – éclairage public car des luminaires ont été enlevés en périphérie du bâtiment du Bar à Thym.

**AJOUTE** que les conventions qui lient la commune au SYANE sont telles qu'il arrive que les décomptes définitifs soient transmis avec un écart de temps entre la fin des travaux et l'envoi de ce décompte. A ce jour, le SYANE demande la somme de :

- 11 752.44 € dont 11 183.41 € au titre des travaux et 569.03 € au titre de la contribution au budget de fonctionnement, pour l'opération Travaux de Gros Entretien Reconstruction d'éclairage public – 2019.
- 7 348.64 € dont 6 990.75 € au titre des travaux et 357.89 € au titre de la contribution au budget de fonctionnement, pour l'opération Pont Fornant – Éclairage public.

**VU** le plan de financement transmis par le SYANE le 08/02/2024,



**CONSIDÉRANT** la nécessité de solder ces deux opérations d'éclairage public 2019,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les montants du plan de financement et sa répartition financière, ci-annexés.

**S'ENGAGE** à verser au SYANE de la Haute-Savoie le solde correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 27/05/2024</p> <p>Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> 
---	---	---

**DECOMPTE DEFINITIF SUR FONDS PROPRES - PROGRAMME 2019**

Voire interlocuteur technique : Jean VOGEL  
 Votre interlocuteur administratif : ZahiraOUERGHEMMI

**Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC - Programme 2019**

Numéro d'opération : 18000		Opération : Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC - Programme 2019				REPARTITION DU FINANCEMENT										
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant réel HT des travaux	Montant réel HT des études	TVA totale	Montant réel TTC de la dépense (travaux et études)	Participation du SYANE			Participation de la commune				
									Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge de la commune	Total commune
WP	18000	00		Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC	14 982,04	325,00	3 061,41	18 368,45	30,00%	4 592,11	3 012,43	7 604,54	70,00%	10 714,93	48,98	10 763,91
0	18000	02		Maitrise d'œuvre interne SYANE *	0,00	599,28	0,00	599,28	30,00%	179,78	0,00	179,78	70,00%	419,50	0,00	419,50
<b>TOTAL</b>					<b>14 982,04</b>	<b>924,28</b>	<b>3 061,41</b>	<b>18 967,73</b>		<b>4 771,89</b>	<b>3 012,43</b>	<b>7 784,32</b>		<b>11 134,43</b>	<b>48,98</b>	<b>11 183,41</b>

FCTVA = 16,404 % du TTC

Frais généraux à la charge de la commune (3 % du montant réel TTC de la dépense) : 569,03

Le présent décompte de l'ensemble de l'opération réalisée par le SYANE au titre du programme 2019 s'élève à la somme de : **19 536,76 Euros**  
 Compte tenu de la déduction de la participation, il reste dû au SYANE par la collectivité la somme de : **11 752,44 Euros** dont  
 et **569,03 Euros** au titre des travaux, au titre des Frais généraux.  
 Acomptes versés par votre collectivité : **8 193,00 Euros** au titre des travaux - Titre n° 1454 du 25 mai 2023  
**419,00 Euros** au titre des frais généraux - Titre n° 1450 du 25 mai 2023  
 Il reste dû au SYANE la somme de **2 990,41 Euros** au titre des travaux,  
 et de **150,03 Euros** au titre des frais généraux.  
 (Les frais généraux recouvrés sur le budget de fonctionnement vous sont refacturés indépendamment du solde de votre participation aux investissements).

\* : 4% du montant H.T. des travaux, non assujettis à la T.V.A.



DECOMPTE DEFINITIF SUR FONDS PROPRES - PROGRAMME 2019  
OPERATION : Pont Fornant

Voire interlocuteur technique : Géraldine DELAVEAU  
Voire interlocuteur administratif : Gabriëla ROUPIOZ

Numéro d'opération : 18281		Opération : Pont Fornant				REPARTITION DU FINANCEMENT												
Code programme	Année de la demande	Nature	Montant réel des travaux	Montant réel HT des études	TVA totale	Montant réel TTC de la dépense (travaux et études)	Participation du SYANE		Participation de la commune									
							Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge de la commune	Total commune				
EP	18281	00	0	5 958,30 €	3 983,04 €	1 988,27 €	11 929,61 €	30 %	2 982,40 €	1 956,46 €	70%	6 958,94 €	31,81 €	6 990,75 €				
							FCTVA = 16,404 % du TTC											
							TOTAL		2 982,40 €		4 938,86 €		6 958,94 €		31,81 €		6 990,75 €	

FCTVA = 16,404 % du TTC

1 956,46 €

1 988,27 €

11 929,61 €

30 %

2 982,40 €

1 956,46 €

4 938,86 €

70%

6 958,94 €

31,81 €

6 990,75 €

Frais généraux à la charge de la commune (3 % du montant réel TTC de la dépense) :	357,89 €	dont :	0,00 €	sur les sous-opérations d'	Electrification,
			357,89 €	d'	Eclairage public,
			0,00 €	de	Réseaux de Télécommunications.

Le présent décompte de l'ensemble de l'opération réalisée par le SYANE au titre du programme 2019 s'éleve à la somme de : **12 287,50 Euros**  
 Compte tenu de la déduction de la participation, il reste dû au SYANE, par la collectivité la somme de : **7 348,64 Euros** au titre des travaux,  
 Acomptes versés par votre collectivité : **5 917,00 Euros** au titre des travaux - Titre n° 1860 du 19/09/19  
**303,00 Euros** au titre de la Contribution au Budget de Fonctionnement - Titre n° 1869 du 19/09/19  
 Il reste dû au SYANE la somme de **1 073,75 Euros** au titre des travaux,  
 et de **54,89 Euros** au titre de la Contribution au Budget de Fonctionnement  
 (La Contribution au Budget de Fonctionnement vous est refacturée indépendamment du solde de votre participation aux investissements)

